



Communiqué de presse

Paris, le 9 novembre 2005

SECTEUR : EMBALLAGES

Vote de l'amendement à l'interdiction des sacs plastiques en 2010 au Sénat : le Sénat vide la future loi de toute substance

Le 11 octobre dernier nos Députés ont voté à l'unanimité un amendement à la Loi d'Orientation Agricole 2006 visant à interdire les sacs et les emballages en plastique non biodégradables sur le territoire français à partir du 1er janvier 2010. Hier, en limitant cette décision aux seuls sacs de caisse, nos Sénateurs ont fait le choix de vider ce texte de toute ambition environnementale.

SPhere regrette une décision politique qui prive notre pays d'une avancée environnementale réelle. En effet, dans les faits, seuls les sacs de caisse seront concernés par ce texte. Or ceux-ci ne représentent que 15% de l'ensemble des sacs plastiques utilisés, soit seulement 50 000 tonnes de plastiques sur les 400 000 tonnes de films plastiques produits par an en France. Ce seront donc 350 000 tonnes de sacs non biodégradables et non renouvelables qui continueront à être enfouies chaque année en toute légalité sur le territoire français. A l'heure où l'on sait que la plupart des enseignes ont déjà supprimé le sac de caisse et que 83% des français n'en veulent plus*, nous dénonçons donc la vacuité d'un texte qui ne portera donc sur rien : 175 000 tonnes de plastique seront toujours mis en décharge et continueront à polluer nos sols pour longtemps (50% des ordures ménagères vont en décharge ou sont compostées).

Nous dénonçons donc un texte qui remet gravement en cause le développement dans notre pays des produits bioplastiques issus de matières premières végétales renouvelables (amidons de pomme de terre, de maïs...) et qui va à l'encontre des ambitions de recherche et d'innovation proclamées par notre gouvernement. Ces matières constituent pourtant des substituts écologiquement et économiquement pertinents, 100% biodégradables et sans aucun résidu nocif pour l'environnement.

Nous soulignons en outre que l'amendement prive le monde agricole de nouveaux débouchés considérables. En effet, le remplacement de la totalité de la production française de sacs plastiques augmenterait de 50% notre production actuelle de pommes de terre féculière à usage industriel et de 2,5% la production annuelle de maïs grain, créant naturellement de l'emploi en France.

En tant qu'industriel, leader européen sur le marché des emballages, SPhere appelle nos parlementaires à prendre une décision courageuse et à revenir sur ce texte en votant un amendement qui interdise tous les sacs plastiques non biodégradables d'ici à 2010. Nous affirmons qu'un tel délai est réalisable et que l'industrie aussi bien que les producteurs sauront relever le défi des bioplastiques.

* sondage CSA avril 2005

SPhere, anciennement SP Metal, est un Groupe Français leader Européen de l'emballage ménager également présent dans le domaine de l'emballage alimentaire pour la restauration collective, le film agricole, et tout type de film utilisé par des entreprises industrielles ou de service.

SPhere produit annuellement 150 000 tonnes de film plastique dont 140 000 tonnes de sacs poubelle, de sacs de caisse, de sachets congélation, et 10 000 tonnes d'autres films industriels ou agricoles. SP METAL convertit également 15 000 tonnes d'aluminium par an.

Création du groupe : 1976

Chiffre d'affaires 2005 : 300 millions d'euros

Effectif : 1300 collaborateurs

14 Unités de production : 5 en France – 1 en Espagne – 2 en Grande-Bretagne – 1 aux Pays-Bas – 1 en République Tchèque – 1 au Danemark – 2 en Italie – 1 en Allemagne

Marchés : Grand Public 64% – Collectivités locales 7%– Entreprises et Services 29%

Contact presse :

Marielle Cayron His – SPhere

Tél : 01 53 65 23 00 m.cayron@spmetal.com